



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal n° 11 de la séance du Conseil communal du 26 juin 2014

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière, le public, ainsi que les représentants de la presse.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour et d'intégrer un nouveau point numéro 8 : « Renouvellement du bureau du Conseil pour la période juillet 2014 à juin 2015 » et demande à passer au vote.

La proposition est acceptée par l'assemblée.

Monsieur Pascal Mettaux propose de modifier l'ordre du jour pour entendre les rapports des commissions sur les comptes et sur la gestion 2013, avant de traiter de l'avenir.

Monsieur le Président répond que l'ordre du jour ne peut être modifié, en tous cas jusqu'au point 5, car l'horaire de votation concernant le préavis numéro 1 doit avoir lieu à la même heure pour toutes les communes concernées.

Monsieur le Président ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour, en excusant Messieurs Sébastien Pittet, Jérôme Bujard et Madame Véronique Pittet.

Le secrétaire excuse également Messieurs Werner Reist, Thierry Pittet et Madame Carine Baud-Sellie et passe à l'appel. Trente Conseillers sont présents et cinq sont excusés.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour et ouvre la discussion sur le procès-verbal n° 10 de la séance du 17 février 2014.

Monsieur Philippe Benoit fait remarquer que la page 5/9 semble incomplète. Monsieur le Secrétaire lui réponds qu'il s'agit d'une erreur et qu'un saut de paragraphe s'est transformé en saut de page. Monsieur le Président remercie le secrétaire pour l'élaboration du PV, ferme la discussion et passe au point suivant.

Concernant le point 3, « Communications du Président, dépôt de postulats et/ou de motions », ni le Président, ni le bureau n'ayant reçu de demandes, Monsieur le Président transmet la communication suivante.

« Il est rappelé que lors du travail d'une commission un rapport est établi, avec une recommandation de vote pour les membres du Conseil. Les membres de la commission sont dès

lors tenus de voter dans le sens de leur recommandation. Si un ou plusieurs membres de la commission ne se résolvent pas à accepter les conclusions du rapport, ils peuvent proposer un rapport de minorité, auquel cas, il y aura deux rapports de commission. S'il n'a pas été possible d'établir un rapport de minorité, le ou les Conseillers peuvent néanmoins voter contre la recommandation de la commission pour autant qu'ils le fassent savoir en se manifestant publiquement devant le Conseil avant le vote. Cette façon de procéder vise à éviter un vice de forme. »

En l'absence de motions ou de postulats, Monsieur le Président clôt le point, enchaîne avec le point suivant, « Communications de la Municipalité » et passe la parole à Madame le Syndic.

Madame le Syndic ^{l'assemblée} salue l'ensemble des parties en présence et informe que :

« Le rapport concernant la sécurité dans le village a enfin été fourni à la mi-juin et qu'il sera à l'ordre du jour du conseil qui aura lieu au mois de septembre. Il inclura le traitement des différentes motions et interventions du Conseil sur le même sujet. »

« Concernant la rénovation du complexe communal, en sus de l'entretien normal du bâtiment, il est très vite apparu que si des travaux étaient effectués pour une UAPE, la création de salles de classe au-dessus était logique. De plus, l'ASIRE ayant également communiqué les résultats de son étude baptisée « Vision 2020 » qui recommande la création de cinq classes supplémentaires à Villars-le-Terroir, ainsi qu'une UAPE et d'un réfectoire scolaire. Le dossier est donc en cours et est traité par la Municipalité, l'ASIRE ainsi que l'EFAJE. Probablement plus d'information également en septembre. »

« Plan canicule, solidarité et attention aux personnes les plus fragiles de notre société, à savoir les enfants et les personnes âgées. La canicule est déclarée en cas de fortes chaleurs, lorsque la température dépasse trente degrés plus de trois jours consécutifs. »

« Fête Nationale, le 31 juillet, sur la place de l'Eglise, repli dans la grande salle en cas de mauvais temps ; les feux d'artifice sont interdits sur la place. La Commune tirera un feu d'artifice »

« La Feuille des Avis Officiels (FAO) fera l'objet d'un tous-ménages et contiendra une présentation de Villars-le-Terroir. Avec un délai de rédaction au 23 juin, il n'a pas été possible de rédiger un article incluant les résultats de la votation sur la convention de fusion. »

« Certains auront peut-être vu nos employés communaux au volant de tracteurs ; en effet le Carra ne passant plus le contrôle anti-pollution, il doit être remplacé. Cet objet sera également à l'ordre du jour en septembre. »

Madame le Syndic en a terminé et rend la parole.

Monsieur le Président passe au point cinq « Préavis n° 01-2014 - Convention de fusion entre les six communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthérez et Villars-le-Terroir » et prie le rapporteur de donner lecture de son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur le Président rappelle que la convention de fusion ne peut pas être amendée, puisqu'elle est identique pour toutes les communes concernées. Il explique également qu'en cas de refus, la décision n'est pas soumise au referendum. Le scrutin à bulletins secrets peut être demandé et en cas d'égalité, la convention est refusée.

Les Présidents des communes ont convenu de voter à 20h15, afin d'obtenir les résultats vers 20h45 et de les communiquer à M. Fluckiger, par l'intermédiaire de Madame le Syndic. Monsieur le

Président demande également à l'audience de ne pas utiliser les téléphones portables pour communiquer des résultats avant la consolidation finale de tous les votes des communes.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Pascal Mettraux obtient la parole et rapporte son sentiment quant au groupe de travail auquel il a participé. Il relève que la convention de fusion n'a pas retenu la décision du groupe de travail quant aux règlements communaux et que, contrairement aux discussions, le règlement d'Echallens a été retenu.

Il souligne également que le fait qu'Echallens vende des bâtiments communaux valant plusieurs millions de francs n'est pas un très bon signe de sante financière. Il rappelle également le temps où Villars-le-Terroir avait un taux d'imposition largement supérieur aux autres communes avoisinantes, mais que d'importants investissements ont été faits pour doter la commune de toutes les infrastructures nécessaires, à part une nouvelle déchetterie. Il relève que les résultats 2013 sont meilleurs que prévus, avec un déficit de 44'000 CHF, au lieu des 300'000 CHF prévus et que sans le remplacement non-prévu d'une conduite d'eau au Buron ayant coûté 55'000 CHF, les comptes auraient été équilibrés. En conclusion, Monsieur Pascal Mettraux recommande de refuser le projet, arguant que la commune de Villars-le-Terroir a tout à perdre de cette fusion et que non seulement nous allons payer deux fois les infrastructures, mais qu'à cause du déséquilibre entre la taille des entités, tous les postes de la nouvelle entité seront aux mains d'élus d'Echallens.

Monsieur François Dutoit recentre le débat sur les faits et souligne que si l'on se réfère aux chiffres officiels, la situation financière d'Echallens n'est pas aussi mauvaise qu'il n'y paraît. En effet, même si le plafond maximal d'endettement a été atteint, avec environ 10'000 CHF de dette par habitant, la cession de son collègue à l'ASIRE devrait fournir 9'000'000 CHF et que le projet de création d'un quartier sur une parcelle de 55'000 m², avec un prix estimatif de 1'000 CHF/m² est également susceptible de générer d'importantes recettes. Il concède qu'il y a forcément des disparités entre les communes, mais que d'autres sont dans une meilleure situation financière, comme Bioley, avec une dette par habitant équivalente au tiers de la nôtre. Il pense que l'union fait la force et que Villars-le-Terroir ne pourra pas faire cavalier seul éternellement. La péréquation financière de la commune fusionnée devrait également être plus favorable. Il souhaite une décision basée sur des faits objectifs et non émotionnelle.

Monsieur le Président coupe court aux discussions et annonce que le sujet a déjà été largement discuté et qu'il n'y a plus lieu de débattre sur le fond. Il passe la parole à Monsieur Florin Zehnder pour une dernière intervention.

Monsieur Zehnder estime que vu l'enjeu du scrutin, il n'a pas à prendre la décision à la place de la population. Il pense que la démocratie exige que les gens se prononcent et que toute autre discussion est inutile.

Monsieur le Président passe la parole à Madame le Syndic.

Celle-ci rapporte que, hasard du calendrier, la radio romande parlait ce jour du rapprochement des deux demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, qui ont déjà pratiquement l'ensemble de leurs institutions qui travaillent ensemble. Elle rapporte également les mots du doyen du village qui, apprenant que le Conseil se prononçait ce soir, déclarait qu'il espérait que le choix serait laissé à la population et qu'il aurait le temps de faire entendre sa voix.

Monsieur le Président rappelle la conclusion du préavis et passe au vote. Le vote à bulletins secrets est demandé.

Après dépouillement, le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- vu le préavis de la Municipalité n° 01/2014 du 24 mars 2014
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide d'accepter la convention de fusion entre les six communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthérez et Villars-le-Terroir, par 15 oui, 11 non et 4 blancs.

Monsieur Pascal Mettraux pense que le préavis est refusé puisqu'il y a trente votants et dès lors, la majorité est de seize. La majorité de l'assemblée soutient que les bulletins blancs sont déduits et que la majorité est à treize.

Monsieur le Président décide de se renseigner et dans l'intervalle passe au point suivant, « Préavis n° 02-2014 - Rapport de la Municipalité sur les comptes 2013 ».

Il invite le rapporteur de la commission, Monsieur Pascal Mettraux, à lire son rapport.

Monsieur le Président remercie le rapporteur et les membres de la commission pour leur travail (ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Josef Pittet demande pourquoi le poste concernant la sécurité sociale qui avait été budgétisé à hauteur de 474'000 CHF a atteint près de 700'000 CHF.

Madame le Syndic explique que ce montant est la somme des factures que nous avons reçues et 320'000 CHF avaient été budgétés et que la facture a été de 473'000 CHF, ainsi que facture de l'exercice précédent de 39'278 CHF, ainsi que la facture de l'EFAJE, pour 95'000 CHF au lieu de 60'000 CHF budgétés.

Madame le Syndic explique que ces factures sont soumises à une péréquation et qu'elles dépendent des résultats 2012, qui avaient bénéficiés de rentrées exceptionnelles, notamment de charges foncières et de permis de construire.

Monsieur le Secrétaire regrette que la somme versée pour la péréquation entre les communes, s'élevant à 178'000 CHF, ne fasse l'objet d'aucune entrée au budget, malgré que tout le monde sache que cette péréquation développe ses effets deux ans après un exercice particulièrement favorable. Il souligne qu'un poste représentant près de cinq pourcents du budget total de commune ne fasse pas l'objet d'une entrée budgétaire, même estimative.

Madame le Syndic se lance dans une grande explication sur la méthode de calcul de la facture sociale, en indiquant qu'il n'est pas possible de faire des prévisions.

Monsieur le Secrétaire souligne que la question ne porte pas sur la facture sociale, mais sur la péréquation intercommunale.

Madame le Syndic rappelle l'historique des bons résultats 2012, le fonctionnement de la péréquation et maintient l'impossibilité de calculer les montants dus.

Monsieur Philippe Benoit demande à recevoir un exemplaire complet des comptes car il lui manque des pages.

Monsieur François Dutoit souhaite rebondir sur les dernières phrases du rapporteur de la commission Il veut remettre en perspective les résultats financiers en soulignant que certes le

déficit de 44'000 CHF n'est pas très important vu le budget global, mais le fait de laisser entendre que l'on pourrait continuer ainsi pendant de nombreuses années fait fi du fait que le potentiel de revenus issus de nouvelles constructions est pratiquement épuisé. Il souligne également que la LAT (loi d'aménagement du territoire) favorise les centres urbains et que non seulement cela rend les nouveaux projets plus hypothétiques, mais pourrait même entraîner le déclassement de terrains actuellement constructibles.

Monsieur Dutoit pense que le déficit de 44'000 CHF ne va qu'augmenter suite au tarissement des revenus liés à l'immobilier, de l'augmentation des factures liées aux péréquations et que la seule issue sera l'augmentation du taux d'imposition. Selon lui, la seule solution pour freiner la hausse est le regroupement et que d'ailleurs, une diminution a été promise en cas de fusion.

Monsieur Pascal Mettraux réponds que les communes de Villars-le-Terroir, Goumoens-la-Ville, Oulens, Bioley et Bettens ont toutes des zones à bâtir largement surdimensionnées selon le plan directeur cantonal et concède que le produit de la taxe de 28 CHF/m² va effectivement diminuer, mais que notre commune n'est pas la seule affectée, qu'il reste quelques bâtiments à rénover, quelques ventes auront lieu et qu'au final que le problème est le même pour tous.

Monsieur le Secrétaire obtient la parole et fait remarquer que la majorité des revenus ayant contribué au résultat presque équilibré proviennent des impôts et des successions, respectivement 370'000 CHF et 68'000 CHF et ne sont donc pas dus à des recettes conjoncturelles.

Madame le Syndic trouve que bien que le rapport de la commission des finances soit très optimiste, la Municipalité sait qu'elle doit être vigilante car la commune n'a pas de fortune et rappelle que pendant longtemps la commune a eu un taux d'impôts élevé, puis que par le jeu de la péréquation, par la transformation de points d'impôts en taxes ce taux communal a pu être réduit. Cela a alors permis d'attirer de nouveaux contribuables à Villars-le-Terroir, entraînant un développement du village. Elle pense que ces nouveaux habitants s'étant fortement endettés pour l'acquisition de leurs logements, ils n'apportent pas de grosses contributions, alors qu'ils participent à l'augmentation des charges, étant souvent des familles avec des enfants à scolariser.

Cela explique pourquoi la Municipalité est prudente avec les estimations des rentrées fiscales et que si celles-ci avaient été plus élevées, par exemple de 200'000 CHF, cette somme ce serait ajoutée au déficit de 44'000 CHF.

Monsieur le Président remercie Madame le Syndic, relit les conclusions de la commission et passe au vote.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- vu le préavis de la Municipalité n° 02/2014 du 28 avril 2014
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide d'approuver les comptes 2013 tels que présentés.

Monsieur le Président remercie Madame la Boursière, ainsi que les membres de la commission pour leur travail et revient sur le point cinq de l'ordre du jour. Après vérification auprès de Monsieur Fluckiger, il est confirmé que les bulletins blancs sont déduits de la masse des votants. Les résultats sont donc les suivants : 30 bulletins distribués, 4 blancs à déduire, restent 26 bulletins valables. La majorité est de 13 + 1, soit 14 et avec 15 oui, la convention est donc acceptée.

Dans l'attente des résultats de toutes les communes, Monsieur le Président passe au point suivant « Préavis n° 03-2014 - Rapport sur la gestion 2013 »

Il invite le rapporteur de la commission, Monsieur Florin Zehnder, à lire son rapport.
Monsieur le Président remercie le rapporteur et les membres de la commission pour leur travail et ouvre la discussion.

Madame le Syndic remercie également la commission pour son travail, relève que la Municipalité aurait souhaité en recevoir une copie plus tôt pour pouvoir mieux préparer ses réponses et précise que, concernant la charge de travail, toutes les activités concernant le projet de fusion ont fait l'objet de comptes séparés, n'apparaissent pas dans les vacations et qu'en réalité un important travail supplémentaire a été effectué en 2012 et 2013.

Concernant le volet financier, la Municipalité prend acte du souhait de réaliser des économies d'un montant correspondant à deux points d'impôts, d'un montant environ égal à 50'000 CHF, sur un budget de 3'500'000 CHF, étant entendu que la plupart des montants n'est pas sous le contrôle direct de la Municipalité. Le montant ne semble pas très élevé en comparaison du budget global, mais si on déduit tous les postes imposés, trouver 50'000 CHF sur 800'000 CHF devient nettement plus difficile.

Concernant le détail des interventions de la police, celle-ci agissant indépendamment des limites communales, il ne leur est pas possible de fournir de rapport détaillé par commune.

La Municipalité prend également acte de la demande de la commission visant à disposer du préavis avant la première séance de commission et demande qu'en retour, la Municipalité puisse disposer du rapport de commission plus de 48 heures avant la séance du conseil.

Monsieur le Président remercie Madame le Syndic, relit les conclusions de la commission et passe au vote.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- vu le préavis de la Municipalité n° 03/2014 du 12 mai 2014
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour

décide

1. de prendre acte de la réponse à la motion Gilles Cherbuin
2. d'adopter le rapport sur la gestion pour l'année 2013
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Des nouvelles proviennent de la commune d'Oulens où, avec 43 oui pour 25 non, le conseil général accepte de présenter la convention de fusion à sa population.

Monsieur le Président passe au point suivant « Renouvellement du bureau du Conseil » et rappelle la composition actuelle du bureau.

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Anny-Claude Duployer en tant que Présidente du Conseil Communal, qui l'accepte.

En l'absence d'autre candidat, Monsieur le Président passe à l'élection.

Madame Anny-Claude Duployer est élue en Présidente du Conseil Communal par exclamations.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Anny-Claude Duployer qui remercie l'assistance pour sa confiance et qui propose Monsieur Théodor Mamaïs en tant que Vice-Président du Conseil Communal, qui accepte la candidature.

Monsieur Théodor Mamaïs est élu Vice-Président du Conseil par exclamations.

Monsieur le Président remercie également l'assistance pour sa confiance renouvelée et passe à l'élection des scrutateurs.

Monsieur le Président propose Monsieur Jean-Charles Pittet au poste de scrutateur, qui accepte et qui est élu par acclamations.

Monsieur le Président propose Monsieur Gérard Briquet au poste de scrutateur, qui accepte et qui est élu par acclamations.

Monsieur le Président propose Madame Nicole Buchwalder au poste de scrutatrice suppléante, qui accepte et qui est élue par acclamations.

Monsieur le Président propose Monsieur José Pittet au poste de scrutateur suppléant, qui accepte et qui est élu par acclamations.

Monsieur le Président passe au dernier point « Divers et propositions individuelles »

Monsieur Alain Herminjard souhaite informer le Conseil que l'ASIRE organise une séance extraordinaire le mardi 1^{er} juillet à 20:00 aux Trois-Sapins, pour présenter sa vision jusqu'en 2020 aux délégués et que la séance étant publique, les intéressés sont les bienvenus.

Monsieur Marcel RoCHAT souhaite aborder le thème de la sécurité lors de nouvelles constructions. Il demande à ce que la Municipalité se montre plus ferme lors de chantiers. En effet, les entreprises laissent des véhicules stationner sur la chaussée ou poser des clôtures à raz les chemins bétonnés, gênant la circulation des piétons et des usagers de la route, particulièrement pour les véhicules agricoles.

Monsieur Jean-François Pittet réponds que les contrevenants ont été informés, oralement et par écrit pour faire cesser ces pratiques.

Suite à une question sur la récupération des plastiques, Monsieur le Martial Bujard rappelle l'historique du recyclage des plastiques dans la région. Il y avait une société spécialisée dans la région de Payerne qui a fait faillite il y a une dizaine d'années. Les communes ayant organisé la collecte ont maintenu celle-ci, espérant qu'une nouvelle filière prendrait le relais. A ce jour, malheureusement, aucune nouvelle société n'a vu le jour. A l'heure actuelle, les plastiques sont ajoutés aux ordures ménagères et brûlés chez Tridel. Il vient cependant d'apprendre qu'une nouvelle société vient d'être créée à Genève et que peut-être, d'ici quelques années, le temps de se mettre en place, cette société deviendra active également dans notre canton.

Il rappelle que cependant, les grands plastiques de plus de soixante centimètres peuvent être placés dans les déchets encombrants, que la Migros récupère les flacons plastiques comme ceux des lessives liquides et encourage tout le monde à acheter des recharges plus facilement éliminables. Il n'est donc pas prévu d'introduire de collecte.

Madame Rey n'a toujours pas compris pourquoi la commune d'Echallens offre ce service. Il lui est expliqué que cette collecte avait été mise en œuvre quand une filière de récupération existait et qu'elle n'a pas été supprimée.

Madame le Syndic souhaite remercier le Conseil pour son engagement pour la commune, plus particulièrement le Président pour cette année fortement chargée émotionnellement et souhaite un bel été aux conseillers.

Madame Nicole Buchwalder s'étonne que nous n'ayons pas encore reçu les résultats des autres communes, puisque tout le monde était supposé procéder au vote en même temps. Monsieur François Dutoit souhaite savoir si une séance d'information à la population sera organisée avant la votation de la fusion en novembre, si possible en présentant des chiffres objectifs sur les situations des uns et des autres.

Madame le Syndic informe que sans connaître le détail des résultats, toutes les autorités des communes concernées ont accepté la convention de fusion et que le projet continue jusqu'à la votation populaire du 30 novembre ou tout le monde sera appelé à se prononcer. Elle prend également note de la demande de Monsieur Dutoit et promet une séance d'information objective.

Monsieur Dutoit lui demande également de s'assurer que les chiffres des autres communes puissent être disponibles et publics sans causer de tensions.

Madame le Syndic relève le travail effectué par l'ASIRE après seulement quelques mois, soulignant qu'une plus grande structure peut disposer de plus de moyens de planification et organiser une vision à plus long terme. Elle encourage le plus grand nombre à se rendre à cette séance extraordinaire de l'ASIRE aux Trois-Sapins.

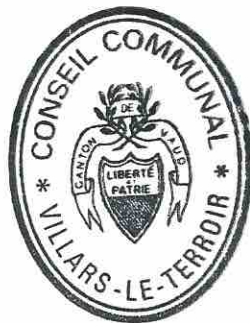
La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt le point, remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil, Madame la Boursière, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et clôt la séance du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2014.

Au nom du Conseil communal

Le Président

T. Mamaïs



Le Secrétaire

L. Schopfer